



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Transports sanitaires

Question écrite n° 8615

Texte de la question

M. Roland Vuillaume appelle l'attention de Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la sante et de la ville, sur le necessaire developpement des transports heliportes en matiere de soins d'urgence. La France ne dispose actuellement que d'une vingtaine d'helicopteres sanitaires et hospitaliers, couvrant dix-huit departements, alors que l'Allemagne, par exemple, pour un territoire moins etendu, en dispose de pres de trois fois plus. Il n'existe pas non plus de politique d'helistations hospitalieres et a Paris, des hopitaux modernes tels que Bichat ou Debre n'en sont pas dotes. Considerant la rapidite d'intervention de ces transports heliportes (a titre d'exemple, ils permettent de couvrir les quatre cinquiemes de la region Ile-de-France en dix minutes et la totalite en quinze minutes), il lui demande si elle envisage de developper ce transport de soins d'urgence.

Texte de la réponse

Le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la sante et de la ville, est conscient de l'interet apporte par les transports sanitaires aeriens et de l'importance de leur developpement, notamment dans le cadre de la restructuration des urgences. Dans l'immediat, vingt-trois etablissements hospitaliers, pour la quasi-totalite d'entre eux sieges de SAMU, disposent d'un helicoptere sanitaire. Leur cout a ete globalement pris en charge pour 25 p. 100 par les collectivites locales, 50 p. 100 par le budget de l'hopital disposant de l'appareil et 25 p. 100 par le remboursement d'hopitaux demandeurs de transports sanitaires aeriens inter-hospitaliers. Le cout moyen de fonctionnement d'un appareil monoturbiné est, en outre, de l'ordre de 2 millions de francs pour une mission de 400 heures de vol. Actuellement, ses services ne disposent pas de credits pour subventionner de telles operations. Neanmoins, dans le cadre des suites qu'il ne manquera pas de donner au rapport du professeur Steg sur la medicalisation des urgences, des etudes complementaires sur le maillage national des transports sanitaires heliportes seront entreprises pour pallier les inegalites eventuelles.

Données clés

Auteur : [M. Vuillaume Roland](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8615

Rubrique : Transports

Ministère interrogé : affaires sociales, santé et ville

Ministère attributaire : affaires sociales, santé et ville

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 décembre 1993, page 4302

Réponse publiée le : 3 janvier 1994, page 41